



**N°136**

**CIRCULAIRE CAOUTCHOUC** *Le 16 décembre 2015*

**Formation Professionnelle : un accord a minima**

Cette fin d'année 2015 a vu la signature d'un accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie et l'apprentissage dans les industries du caoutchouc.

Celui-ci vient en effet d'être paraphé par la CFDT et la CFE/CGC.

Malgré le peu d'améliorations apportées par rapport à la loi, ces deux organisations syndicales ont décidé de le valider.

Pour notre délégation, (les «mesurettes») le paiement des heures de professionnalisation effectuées en dehors du temps de travail à hauteur de 30% et l'abondement du CPF soumis à la tutelle du conseil d'administration de l'OPCA ne sont que des appâts pour attirer les champions du gribouillage et ne permettent pas d'y apposer notre signature car trop loin de nos revendications :

- FO** Paiement à 100 % des heures de période de professionnalisation et dans le cadre d'un CPF faites en dehors du temps de travail
- FO** Paiement des heures des contrats de professionnalisation au minimum à hauteur du SMIC
- FO** La contribution au plan de formation des entreprises employant 300 salariés et plus.
- FO** Une progression salariale en dehors de l'augmentation générale dans l'entreprise après le bilan des entretiens professionnels fait tous les 6 ans.
- FO** etc

Pendant toutes les réunions la Chambre Patronale n'a aucunement pris en compte nos revendications, ne faisant que corriger de-ci de-là des virgules, des points, même parfois des mots pour faire plaisir à ces deux OS, et en se contentant d'appliquer les dispositions de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Seul point positif que FORCE OUVRIERE a réussi à obtenir est l'abandon dans ce texte de toutes notions de GPEC.

**En conclusion et malgré ce seul point positif, FORCE OUVRIERE ne sera pas signataire de cet accord qui n'apporte rien de plus aux salariés que la loi et elle considère que la Chambre Patronale ne fait pas une priorité la formation des salariés du caoutchouc.**

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*